

L'Action Jean Monnet et le développement d'une historiographie européenne

par Daniela Preda

Pendant longtemps, bien après les débuts du processus d'intégration européenne, l'historiographie a continué à confiner ses analyses au plan strictement national. Bien que la Seconde Guerre mondiale ait créé une véritable fracture dans l'histoire de l'Europe, les conséquences qui en dérivent n'en ont pas toujours été tirées. Ainsi, malgré un vaste consensus apparent sur la question, il n'est pas rare que le récit des événements historiques tende, encore aujourd'hui, à souligner plutôt les éléments de continuité avec le passé. Un tel comportement, très répandu, est né de la conviction que le processus d'unification européenne est un problème concernant exclusivement les États et leur politique étrangère et diplomatique et que le processus d'unification européenne devait donc être étudié à l'aune de la méthodologie et des critères propres aux relations internationales, comme si l'Europe était quelque chose d'autre, qui ne concernait pas profondément la politique des États tout court.

La difficulté pour l'historiographie d'adopter un point de vue différent correspond d'ailleurs à une difficulté analogue qui concerne toute la culture, encore largement conditionnée dans l'analyse des faits et des propositions d'action par l'idée typique du XIX^e siècle qui consiste à assimiler le débouché naturel de l'autodétermination des

peuples à l'état national. La contradiction, qui apparaît au quotidien dans le monde contemporain, entre la dimension supranationale des problèmes et la dimension nationale du pouvoir est donc importante non seulement dans le domaine de l'action politique mais aussi dans celui de la recherche historique. D'autre part, le problème que l'historiographie a été appelé à aborder est un problème analogue à celui des juristes: il s'agit de décrire et de définir – de créer pour les juristes – un État nouveau, dans une région déjà organisée en États, sur la base d'un accord entre ces mêmes États.

L'Union européenne, en effet, bien que née d'une procédure classiquement internationale, tel le traité entre des États souverains, a été conçue dès le début selon un dessein bien différent de celui que l'on trouve normalement dans les relations diplomatiques, c'est-à-dire celui qui donne lieu, par l'intermédiaire de traités, à des

situations qui sont typiques de la coopération internationale. En d'autres termes, le processus d'intégration européenne ne peut pas être considéré comme un simple processus à caractère intergouvernemental entre des États qui, tout en coopérant dans certains secteurs politico-économiques, entendent garder intacte leur propre souveraineté.

Le projet de Monnet a eu d'emblée la nature d'un véritable projet constitutionnel, même s'il était restreint à un seul secteur. Les États, en effet, ne se sont pas limités à stipuler un simple traité international, ils ont cédé une partie de leurs pouvoirs à une structure qui, s'insérant dans les institutions fondamentales de la démocratie – celles que Jean Monnet appelait "les premières assises concrètes de la fédération européenne" –, présente bon nombre des caractères propres à la statualité. Il en dérive du point de vue méthodologique de plus en plus de difficultés à englober certains faits tels le vote européen, la citoyenneté, la politique sociale, la subsidiarité, etc. dans le schéma de l'histoire des relations internationales. L'historiographie est donc appelée à faire un véritable saut qualitatif.

La reconstruction historiographique de l'histoire de l'intégration européenne ne peut se passer d'une nouvelle formulation du concept d'État. Les difficultés théoriques et juridico-constitutionnelles sont bien compréhensibles: ce qui est révolutionnaire par rapport à l'ordre en vigueur échappe par définition au domaine de ce qui est codifié.

Le processus d'intégration européenne appartient à ce cas d'espèce difficile. Nous vivons un moment de grand changement. L'histoire a connu une accélération exceptionnelle. C'est une Europe en mouvement que nous sommes appelés à interpréter, qui se définit là où continue judiciairement le processus d'unification, remettant en cause les organisations territoriales précédentes, une Europe nomade, régionaliste, pluraliste, « intégrée », donnant lieu à des variantes d'appartenances et à des modèles de statualité flexible – de la Commune à la Région, à l'État, mais aussi à des réalités interrégionales, à des entités transnationales –.

La connaissance de cette Europe a requis – et requiert – l'adoption d'un nouveau point de vue historiographique, « européen » et non plus national, d'une conception de la réalité diachronique, d'une méthodologie capable de se moduler sur le changement, qui ouvre de nouveaux horizons, approfondissant à la fois les études consacrées à l'action des gouvernements et celles consacrées à l'action de construction qui vient « d'en bas », conduite par les mouvements en faveur de l'unité européenne et par les forces politiques, économiques et sociales. Le passage révolutionnaire des États

nationaux à un État supranational, de par sa nature même, ne rentre pas simplement dans le cadre institutionnel en vigueur et n'est donc pas le fruit de la seule action des gouvernements nationaux, mais bien le résultat de deux actions différentes, la première devant indiquer clairement l'objectif final et orienter vers ce dernier les forces politiques et sociales, la deuxième devant permettre d'actualiser les objectifs fixés. Mario Albertini théorise en ce sens l'existence de deux facteurs: le facteur de l'initiative qui sait voir la nouveauté, mais ne dispose pas du pouvoir de l'actualiser, et le facteur de l'exécution, qui détient le pouvoir, mais est contraint par son propre rôle à se mouvoir quotidiennement sur le terrain de l'existant. Le facteur de l'initiative, qui va au-delà de l'administration de quelque chose d'existant, est en général représenté par des personnes exclues de l'*establishment* politique, des penseurs, des théoriciens – les Spinelli, les Monnet, tous les inconnus qui se sont battus en faveur de l'unification européenne – qui ont su, en précurseurs, œuvrer en symbiose avec le nouveau contexte historique et s'ouvrir au changement. C'est à eux que revient le devoir d'indiquer avec clarté le but final à atteindre et d'orienter ensuite vers ce but les forces politiques et sociales. Le facteur de l'exécution est le facteur pragmatique chargé de réaliser politiquement les objectifs fixés. Les gouvernements et les intérêts nationaux ne peuvent pas ne pas être protagonistes du processus d'unification européenne dans la mesure où, dans le cadre démocratique, la libre décision de limiter le pouvoir national ne peut être prise que par les détenteurs d'un tel pouvoir. Mais, tout en constituant un outil essentiel pour l'intégration européenne, ils agissent aussi comme des obstacles, parce que leur devoir est de gérer, de la meilleure façon possible, un pouvoir qui existe déjà, et non pas d'en construire un nouveau. Cet état de choses les pousse donc à freiner un processus qui implique le transfert d'une partie essentielle de leur pouvoir à des institutions supranationales.

Comme pour tout événement qui présente des composantes révolutionnaires, comme dans le processus d'unification européenne, l'action des individus à l'intérieur – ou en marge – des gouvernements et des mouvements s'avère souvent décisive dans la naissance des événements en question. Le passage des États souverains à l'Union européenne est en grande partie le fruit de l'action d'hommes qui se sont sentis « appelés » à remplir une mission historique; d'hommes qui ont agi au sein même de la crise pour en modifier le contexte, certains d'entre eux y ayant consacré d'ailleurs leur vie. L'intégration européenne est un phénomène toujours ouvert, mais elle a déjà ses héros, ceux qui sont appelés dans une langue allusive les « pères fondateurs ».

Notre intention n'est pas ici de reparcourir les étapes difficiles qui ont caractérisé les études d'histoire de l'intégration européenne à sa naissance, ni de s'arrêter sur le débat méthodologique en cours, nous entendons seulement souligner l'importance accrue accordée à ce type d'études à partir des années 90.

La chute du mur de Berlin a évidemment eu un effet que l'on pourrait définir « libérateur » pour ce type de recherche. Avec l'effondrement du bipolarisme, avec l'abandon du ciment endogène à l'Est qui avait agrégé de façon plus ou moins forcée les éléments de la diversité, et l'abandon à l'Ouest du ciment exogène (le péril soviétique), qui avait été pendant longtemps la toile de fond du processus d'intégration et qui avait cristallisé le système, les recherches sur l'intégration européenne se sont définitivement émancipées d'une interprétation plate qui faisait coïncider européisme et atlantisme et d'une longue sujétion à l'égard des relations internationales. Tout cela se déroulait au moment où l'intégration européenne connaissait un renouveau à partir de l'Acte unique européen et des négociations qui allaient déboucher sur le Traité de Maastricht.

C'est dans ce nouveau contexte historique que s'est inséré le rôle propulsif de la Commission européenne à travers la mise au point de l'Action Jean Monnet. L'AJM n'a pas seulement contribué à la diffusion dans le monde des études européennes, mais elle leur a donné une impulsion exceptionnelle en les orientant vers une nouvelle approche globale, permettant dans certains cas le saut qualitatif culturel exigé par la reconstruction du processus d'intégration européenne. Elle a donné une contribution fondamentale à l'émancipation définitive de l'histoire de l'intégration européenne et au développement d'une discipline trop souvent subordonnée aux histoires plus généralistes qui remettaient en question, non seulement la place de l'Europe au sein du nouveau système mondial, mais aussi le changement du mode de vie et de pensée des Européens. Elle a favorisé l'approche multidisciplinaire, indispensable pour tous les historiens, fondamentale pour ceux qui s'occupent du processus d'intégration européenne. En effet, lorsqu'est en jeu la construction d'une nouvelle statualité, on ne peut se passer de la référence à la société civile et à la phénoménologie de ses multiples comportements (économiques, politiques, sociaux, culturels, religieux, etc.). C'est bien dans cette perspective que ce sont multipliés les Modules et les Chaires d'enseignement d'histoire de l'intégration européenne, mais aussi les Chaires à caractère interdisciplinaire, qui s'avèrent plus aptes à interpréter la complexité du processus d'intégration en cours. Il faut souligner ici comme un signal important de la nouvelle

réalité européenne l'augmentation des études consacrées au dialogue interculturel, et des études régionales comparatives.

Les progrès accomplis dans le cadre des études historiques de l'unification européenne ont été remarquables au cours des vingt dernières années. Il reste cependant des héritages culturels et des barrières difficiles à dépasser. Le processus est en cours et doit en grande partie encore être écrit. Une fois achevée l'œuvre de défrichage du terrain et d'impulsion des recherches, il appartiendra – me semble-t-il – au Programme Jean Monnet d'assumer dans l'avenir un rôle de plus en plus important pour solliciter les énergies et les synergies qui pourront seules aborder de la meilleure façon possible la réalité d'une Europe en train de se construire dans toute sa complexité.